RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Bretagne

Dispositif de Solidarité Territoriale

Livret à destination des médecins volontaires pour des consultations solidaires à GOURIN (56)

Ce **livret d'accueil vous est transmis** afin de faciliter votre venue. Il rappelle les grands principes du dispositif de solidarité territoriale et décrit les caractéristiques et modalités d'accès au lieu de consultation solidaire où vous souhaitez intervenir.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter **ars-dd56-guichetuniqueps@ars.sante.fr**

Issu du Pacte de lutte contre les déserts médicaux, le dispositif de solidarité territoriale a été lancé **le 1er septembre 2025**, sous l'appellation « **Un médecin près de chez vous** ».

En tant que médecin volontaire, ce dispositif vous permet de consacrer jusqu'à deux journées par mois à des consultations dans des territoires où l'offre médicale est fragile. Cette activité peut être régulière ou occasionnelle.

Le lieu identifié et aménagé pour vous accueillir se situe sur la commune de **Gourin** dans le Morbihan.

♦ Rémunération

Une indemnité de 200 € par journée de mission est versée pour compenser les frais liés à votre intervention. Dans le cas de demi-journées d'intervention, l'indemnité est fixée à 100 €.

Cette indemnité s'ajoute aux honoraires habituels perçus lors des consultations, sans les remplacer. Afin de percevoir l'indemnité, vous devrez transmettre un bordereau à votre caisse primaire d'assurance maladie attestant du nombre de journées (ou demi-journées) de consultations solidaires effectuées dans le mois. Les consultations doivent être facturées à tarif opposable (sans dépassement d'honoraire).

♦ Modalités d'inscription à la solidarité territoriale

La cartographie des lieux de consultation solidaire est disponible en en ligne : **«** Un médecin près de chez vous : lieux d'accueil | Santé.fr ».

Pour vous porter volontaire et indiquer vos disponibilités, vous devez **compléter un formulaire sur la plateforme en ligne** : Démarches simplifiées.

A l'occasion de votre inscription sur la plateforme en ligné précitée, **votre CDOM de rattachement est automatiquement notifié de votre demande d'activité dans un lieu secondaire.** Après les vérifications d'usage, il vous fournira, sans démarche complémentaire de votre part, **une autorisation d'activité** pour la mission de solidarité territoriale.

♦ Facturation

Afin de permettre la télétransmission à l'Assurance Maladie des informations relatives aux consultations que vous assurez sur le lieu de solidarité, **il est nécessaire que vous disposiez d'une 2e carte CPS.**

À la suite de votre inscription sur la plateforme en ligné précitée, une nouvelle carte CPS intégrant votre activité courante et votre activité de consultations solidaires vous sera adressée dans un délai de 2 à 3 semaines. Cette carte vous permettra d'effectuer des télétransmissions sécurisées vers la CPAM si l'équipement disponible au sein du lieu de consultation solidaire le permet (SESAM-Vitale). Toutefois, dans l'attente de la réception de cette nouvelle carte CPS, à titre transitoire, et en tant que médecin libéral conventionné, vous pouvez dès à présent participer à la mission de solidarité territoriale dans un lieu d'accueil solidaire dès lors que vous utilisez soit vos propres feuilles de soins et formulaires, soit votre propre équipement et logiciel de facturation SESAM-Vitale avec votre carte CPS actuelle (il faudra toutefois prévenir votre caisse de rattachement ainsi que votre CDOM en amont de ces consultations).

♦ Remplacement au sein de votre cabinet pendant les journées de solidarité

Dans le cadre des consultations solidaires, **vous pouvez vous faire remplacer dans votre cabinet principal.** Le remplaçant prendra alors le relai avec votre patientèle durant vos journées de solidarité, sous réserve d'avoir établi un contrat de remplacement et d'avoir réalisé toutes les démarches auprès du conseil de l'Ordre.

Dans l'attente de la réception de votre nouvelle carte CPS, si vous participez à des consultations solidaires avec votre propre équipement et logiciel de facturation SESAM-Vitale et avec votre carte CPS actuelle, alors votre remplaçant devra recourir à des **feuilles de soins "papier".**

Le dispositif ne prévoit pas de mise en relation avec un remplaçant pour le cabinet principal.

♦ Modification ou souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle (RCP)

Si vous êtes médecin libéral, remplaçant ou en cumul emploi-retraite, pensez à modifier votre assurance responsabilité civile professionnelle pour inclure le lieu solidaire. Si vous êtes retraité hors cumul ou salarié, vous devez souscrire à une assurance RCP.

♦ Information à la caisse de retraite (pour les médecins retraités)

Si vous reprenez une activité via le dispositif, **informez votre caisse de retraite** dans un délai d'un mois afin de vous réaffilier aux régimes de sécurité sociale. Envoyez votre avis d'imposition avant le 31 décembre de l'année de reprise d'activité.

Lieu de consultation solidaire sur la commune de GOURIN

♦ La commune de GOURIN

La commune de GOURIN, commune de 4000 habitants, vous offre tous les services d'un chef-lieu de canton, commerces de proximité (2 supermarchés), deux marchés du lundi et du samedi (marché alimentaire de produits locaux).

La commune de Gourin est à portée des grandes villes suivantes : 20 min de Carhaix, 40 min de Quimper, 50 min de Lorient, 1h de Brest, 1h15 de Vannes

♦ Lieu de consultation solidaire



La Maison de Santé regroupe les médecins et toutes les professions médicales et paramédicales est ouverte depuis 2012.

Elle accueille en RDC : 3 kinésithérapeutes, 2 cabinets infirmiers de 4 IDEL chacun, 1 psychologue, 2 podologues ; au 1er étage : 4 médecins généralistes avec une secrétaire, 1 ORL, 1 dentiste ; au 2ème étage : une salle de réunion avec un coin cuisine, un local avec plusieurs bureaux.



La MSP comprend également une partie privée avec 2 studios.

Elle possède un parking réservé pour les professionnels.

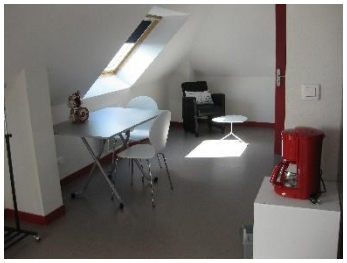
La ligne 15 de Breizhgo relie Carhaix - Gourin - Le Faouët - Lorient avec 8 passages du lundi au vendredi et 3 passages le samedi (arrêt de bus à 20m de la maison de santé). Il existe également la possibilité de prendre le train sur Carhaix ou Lorient.

♦ Hébergement

La maison de santé comprend 2 studios au 2ème étage entièrement équipés ; le premier de 19 m^2 et le second de 24 m^2 (avec un coin cuisine comprenant 2 plaques électriques, 1 réfrigérateur, 1 freezer, 1 micro-ondes grill, 1 cafetière électrique).

Les studios bénéficient d'un accès indépendant depuis le parking.



♦ Restauration

Située en centre-ville, il y a 3 boulangeries à proximité (sandwichs,…), une brasserie à 100m, un restaurant bistronomique à 130m, une pizzeria à 70m, une crêperie à 200m, un kebab à 350m et des casiers locaux avec plats préparés à 200m.

♦ La MSP de GOURIN

La maison de santé pluriprofessionnelle de Gourin est ouverte de 8 heures à 20 heures en semaine.



En cas d'urgence ou de difficulté d'accès au lieu de consultation, vous pouvez contacter le :

02 97 23 40 37 ou 06 75 90 10 64 (mairie de Gourin)

♦ Autre offre de soins à proximité

Sur Gourin :

- Une ophtalmologue libérale
- 2 Sage-femmes libérales à 100m de la maison de santé
- Laboratoire d'analyses de biologie médicale Eurofins à 400m
- 2 pharmacies
- Une CPTS regroupant des professionnels de Santé de l'intercommunalité RMCom
- Un CMP (AHB de Plouguernével), CMPEA, un Centre MédicoSocial

Sur Carhaix :

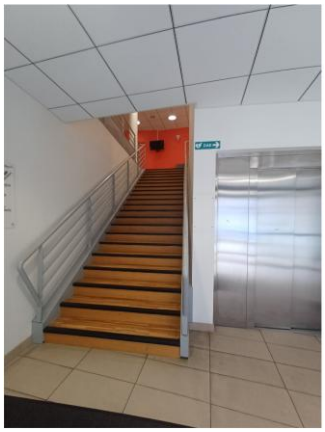
- 1 centre de radiologie privé.
- Hôpital de Carhaix (Entité CHRU-BREST-CARHAIX) avec nombreuses consultations spécialistes

Autres structures :

- Hôpital de Quimper
- Hôpital de Lorient / Quimperlé

♦ Votre accès au bureau de consultation

Le lieu des consultations se situe au 1er étage de la MSP.

♦ Les équipements médicaux auxquels vous avez accès

Sur site, les équipements médicaux suivants sont disponibles : table d'examen, tensiomètre, stéthoscope, otoscope, nécessaire de désinfection, pèse-personne (adulte et bébé). La maison de santé est équipée de la fibre pour le branchement téléphonique, et dispose d'un défibrillateur au RDC.

♦ Les équipements administratifs

Sur site, les équipements administratifs suivants sont disponibles : PC. Les équipements sont amenés à évoluer.

♦ Logiciel métier

Vous pouvez :

- Soit utiliser votre propre logiciel, en indiquant les informations utiles sur Mon Espace Santé. Les informations relatives à la consultation pourront ainsi être disponibles par les autres praticiens, permettant d'assurer la continuité des soins.
- Soit utiliser le logiciel mis à disposition dans le cabinet (WEDA).